

Glossaire

Antivirus

Programme installé sur l'ordinateur et chargé de détecter et d'éliminer les virus informatiques contenus dans les fichiers. Ces programmes doivent être régulièrement actualisés afin de pouvoir reconnaître les virus récemment répertoriés.

Archivage

Le fait de mettre des fichiers, généralement sous forme compressée, dans une archive et d'assurer la conservation de documents sur une longue durée (3, 5, 10, 30, 60, voire 100 ans).

Autorité de certification (AC)

Il s'agit d'une société ou d'un service administratif chargé de créer, de délivrer et de gérer des certificats électroniques.

Autorité de certification racine

Il s'agit d'une autorité de certification qui référence d'autres autorités de certification (dites alors déléguées) dans un modèle hiérarchique.

Certificat ou certificat électronique

Il s'agit d'un document sous forme électronique attestant du lien entre les données de vérification de signature électronique et un signataire.

Certificat qualifié

Il s'agit d'un certificat électronique répondant aux exigences de l'article 6 du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 sur la signature électronique (ou aux annexes I et II de la directive européenne sur la signature électronique).

Certificat racine

Il s'agit du certificat électronique par lequel l'autorité de certification racine de l'IGC certifie les certificats électroniques des autorités de certification déléguées.

Chiffrement (ou anglicisme « cryptage »)

Opération consistant à transformer un fichier à l'aide d'une clé (privée ou publique, en fonction de l'utilisation du chiffrement)

Clés (publique, privée)

Chaîne de caractères permettant d'authentifier et de chiffrer (ou déchiffrer) un message.

« Coffre-fort » électronique

Espace sécurisé, non accessible pendant une période définie, permettant de conserver les offres reçues des prestataires avant la commission d'ouverture des plis (voir également « séquestre »).

Déclaration des pratiques de certification

Il s'agit de l'énoncé des procédures de certification effectivement mises en œuvre par une autorité de certification pour délivrer et gérer des certificats électroniques.

Dématérialisation

La dématérialisation des données consiste à stocker et faire circuler des données sans support matériel autre que des équipements informatiques.

Dispositif de création de signature

Il s'agit d'un matériel ou d'un logiciel destiné à mettre en application les données de création de signature électronique (par exemple une combinaison entre une carte à puce et Netscape Form Signing ou une messagerie électronique).

Dispositif sécurisé de création de signature

Il s'agit d'un dispositif de création de signature électronique conforme aux exigences de l'article 3 du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 sur la signature électronique (ou à l'annexe III de la directive européenne sur la signature électronique). Cette conformité est reconnue sur la base d'une certification de sécurité délivrée par la DCSSI (décret n°2002-535 du 18 avril 2002).

Données de création de signature

Ce sont les éléments propres au signataire, tels que des clés cryptographiques privées, utilisés par lui pour créer une signature électronique.

Données de vérification de signature

Ce sont les éléments, tels que des clés cryptographiques publiques, utilisés pour vérifier la signature électronique.

e-business

Commerce électronique sous internet. On distingue le B2C (commerce avec les particuliers), le B2B (commerce entre entreprises) et le B2G (commerce entre les entreprises et les administrations/les gouvernements). De plus, on distinguera l'e-sourcing limité au choix des fournisseurs, et l'e-procurement qui traite de la passation des commandes dans le cadre des contrats en vigueur (e-approvisionnement).

e-procurement

Le « e – procurement » ou gestion électronique des approvisionnements représente toutes les possibilités que l'entreprise peut utiliser via Internet pour effectuer ses approvisionnements. Les sociétés ont pour but de réduire les coûts administratifs liés aux approvisionnements.

Empreinte

Fichier obtenu par un algorithme appliqué à un fichier initial (offre ou candidature par exemple). L'algorithme peut utiliser une clé privée ou une clé publique.

Extranet

Intranet ouvert à quelques organismes extérieurs à l'entreprise, dûment autorisés (clients, fournisseurs, partenaires).

Format de fichier

Manière dont un fichier est agencé afin d'être directement exploité par un logiciel spécifique. Dans l'intitulé des fichiers Windows, ce format est précisé par l'extension du fichier (généralement 3 caractères précédés d'un point : .doc .xls .exe .htm .pdf .txt .wav)

IGC (PKI en anglais)

Une Infrastructure de Gestion de Clef (IGC) - ou « Public Key Infrastructure » en anglais - est un système assurant la gestion de certificats électroniques au sein d'une communauté d'utilisateurs. Une IGC est notamment composée d'au moins une autorité de certification, et peut comprendre au moins une autorité d'enregistrement chargée de vérifier les données d'identification des utilisateurs de certificat électronique, et de contrôler les droits liés à l'utilisation des certificats électroniques conformément à la politique de certification.

Internet

(International Network) Réseau mondial associant des ressources de télécommunication et des ordinateurs (serveurs et clients), destiné à l'échange de messages électroniques (courriel ou e-mail), d'informations multimédia (web) et de fichiers (FTP). Il fonctionne en utilisant le protocole commun IP (Internet Protocol) spécifié par l'Internet Society (ISOC), qui permet l'acheminement de proche en proche de messages découpés en paquets indépendants. L'accès au réseau est ouvert à tout utilisateur ayant obtenu une adresse auprès d'un organisme accrédité. Sa gestion est décentralisée en réseaux interconnectés.

Intranet

Réseau privé qui utilise les technologies de l'Internet ; destiné à l'usage exclusif d'un organisme il ne s'ouvre pas aux connexions publiques.

Journal des événements

Ce document énumère chronologiquement l'ensemble des opérations d'une procédure de passation. Dans une procédure papier, celui-ci prend la forme d'un registre tenu à jour par le service chargé de la procédure. Dans une procédure électronique, celui-ci consiste en un document électronique généré par le système informatique de l'acheteur. Il décrit toutes les opérations dont l'initiative revient à la personne publique comme, notamment la mention de la mise en ligne de l'AAPC, du règlement de consultation et du DCE, la liste des personnes ayant téléchargé ces documents, et la mention de tous les échanges d'informations intervenus entre ces personnes et les soumissionnaires avec l'acheteur.

LCR

Liste des certificats révoqués. La tenue d'une LCR incombe à chaque autorité de certification.

Personne publique

Personne morale soumise au Code des Marchés Publics (« pouvoir adjudicateur » au sens du droit européen).

Place de marché

Site Internet offrant notamment des services d'e-procurement. Lieu de médiation entre acheteurs et vendeurs de services ou d'expertise particulière.

Plate-forme

PC ou serveur supportant des logiciels applicatifs.

Politique de certification

Il s'agit de l'ensemble des règles, identifiées, qui définit le type d'applications auxquelles un certificat électronique est adapté ou dédié (par exemple, pour les téléprocédures du MINEFI effectuées en mode EFI, une politique de certification « type » a été énoncée ; elle est disponible à l'adresse :

http://www.minefi.gouv.fr/dematerialisation_icp/pc_type_minefi_dsi.pdf).

Portail

Page d'entrée d'un site Web offrant le maximum de liens vers les différentes parties du site ou vers d'autres sites.

Présomption de fiabilité

Le second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil reconnaît à la signature électronique une valeur probante lorsqu'elle "consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache".

Si cette signature dite "simple" est contestée, il appartiendra au signataire, aidé par celui qui lui a délivré le procédé de signature, de rapporter par tout moyen la preuve que le procédé utilisé est fiable. Cette qualité s'apprécie notamment au regard des éléments techniques et d'organisation mis en œuvre par ce procédé. L'article du Code civil poursuit en prévoyant que la fiabilité pourra être présumée lorsque "la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat".

Il s'agira alors d'une signature électronique dite "sécurisée" établie conformément aux dispositions du décret n°2001-272 du 30 mars 2001. Dans ce cas, il appartiendra à celui qui conteste cette signature de rapporter la preuve que le procédé utilisé n'est pas fiable.

Prestataire de services de certification électronique

Toute personne qui délivre des certificats électroniques ou fournit d'autres services en matière de signature électronique (par exemple, une Autorité de certification).

Protocole d'échange sécurisé (https: ou http/ssl)

(HyperText Transfer Protocol over SSL) Le même protocole de transport de pages, mais sécurisé (chiffrement).

Protocole d'échange simple (http:)

(HyperText Transfer Protocol) Protocole utilisé pour assurer, sur le réseau, l'accès et le transport des pages HTML (HyperText Markup Language) du Web. L'accès aux services Web se fait en donnant une adresse de type <http://nom de domaine/répertoire...>

Qualification d'un prestataire de services de certification électronique

Il s'agit d'une procédure volontaire de vérification de conformité de services de certification électronique aux exigences portant sur les certificats qualifiés et aux normes européennes développées au sein de l'European Electronic Signature Standardisation Initiative (EESSI) et qui seront publiées au JOUE (la qualification sera effectuée par un organisme indépendant accrédité par le COFRAC) (arrêté du 30/05/2002).

Référencement

Il peut s'agir de procédures de vérification de conformité de services de certification électronique à certains critères propres à une ou plusieurs télé procédures (par exemple, le référencement de certificats électroniques utilisés pour TéléTVA en mode EFI).

Séquestre

Un séquestre électronique permet d'accepter des documents (candidatures et/ou offres) signés jusqu'à expiration du délai de la procédure, de conserver ces documents jusqu'à leur(s) date(s) d'ouverture, de les ouvrir de façon sécurisée, et de tracer toutes les actions les concernant.

Signataire

Il s'agit de toute personne physique, agissant pour son propre compte ou pour celui de la personne physique ou morale qu'elle représente, qui met en œuvre un dispositif de création de signature électronique

Signature électronique

Au sens du droit de la preuve, il s'agit d'une donnée qui résulte de l'usage d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du code civil.

Signature électronique sécurisée

Il s'agit d'une signature électronique qui satisfait aux exigences suivantes :

- être propre au signataire ;
- être créée par des moyens que le signataire puisse garder sous son contrôle exclusif ;
- garantir avec l'acte auquel elle s'attache un lien tel que toute modification ultérieure de l'acte soit détectable.

Sourcing

Recherche de fournisseurs (par Internet : e-sourcing)

Virus

Séquence d'instructions parasites destinée à nuire, cachée dans un fichier externe (disquette, pièce-jointe d'un courriel, ...) lu par l'ordinateur et susceptible d'infecter ses fichiers ou son système d'exploitation (principalement les fichiers exécutables) par réplique de cette séquence d'instructions. Il peut en résulter des dysfonctionnements divers, immédiats ou différés, dont l'effacement du disque dur.